
DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE DU BUDGET



Unité – Dignité – Travail

RAPPORT PROVISOIRE D'EXECUTION BUDGETAIRE DU PREMIER TRIMESTRE 2017

Avril 2017

Dans le cadre de reddition des comptes publics et en vue de contribuer à la transparence dans la gestion des finances publiques, le Ministère des Finances et du Budget à travers la Direction Générale du Budget produit et publie à la fin de chaque trimestre, le rapport d'exécution budgétaire. Le présent document, qui fait état de la mise en œuvre du budget de l'exercice 2017 tant en recettes qu'en dépenses, est structuré en quatre points énumérés ci-après :

- ✓ Rappel du contexte d'élaboration du budget 2017 ;
- ✓ Prévisions du budget 2017 et exécution au premier trimestre ;
- ✓ Suivi des critères de performance contenus dans le Mémoire de Politique Economique et Financière (MPEF) du Gouvernement ;
- ✓ Conclusion.

I. RAPPEL DU CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET 2017

La préparation de la Loi de finances pour l'exercice 2017 est faite dans un contexte caractérisé par :

- i) **Au plan international**, selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale devrait être modérée en 2016, à 3,1%, avant de rebondir à 3,4% en 2017.
- ii) **Au plan national**, le taux de croissance du PIB, initialement projeté à 5,2 % en 2017 a été révisé à la baisse à 4,5 % du fait de la détérioration de l'environnement sécuritaire dans certaines parties du pays vers la fin du troisième trimestre de l'année 2016 ; des goulots d'étranglement en matière de transport ; et de la faible exécution des projets d'investissement. Quant à l'inflation, elle se situerait à 4,5%. Un taux qui demeure supérieur à la norme communautaire de 3%. Les recettes en cash rapportées au PIB sont projetées à environ 8,8% en 2017.

Les principaux faits ayant caractérisé l'élaboration du budget 2017 concernent : le retour à l'ordre constitutionnel suivi de l'installation des institutions de la République ; la conclusion d'un nouveau programme appuyé par la Facilité Elargie du Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) ; l'élaboration d'un plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) regroupant les besoins et les priorités des cinq (05) premières années de la période post-électorale.



Sur la base des principales hypothèses, les recettes sont projetées à 203 milliards et les dépenses à 237 milliards de FCFA, présentant ainsi un solde budgétaire déficitaire de 34 milliards de FCFA.

II- PREVISIONS DU BUDGET 2017 ET EXECUTION AU PREMIER TRIMESTRE

Les prévisions budgétaires contenues dans la loi de finances 2017 sont présentées dans le tableau ci-dessous par grandes masses de ressources et de charges ainsi que les résultats de l'exécution au premier trimestre 2017.

Tableau n°1 : Prévision et réalisation par grandes masses des ressources, des charges et des soldes au premier trimestre 2017 (en milliers de francs CFA)

	Total réalisation au premier trimestre 2016 [1]	Prévision 2017 [2]	Réalisation au 1er trimestre 2017 [3]	Taux de réalisation (en %) [4]=[3]/[2]	Gestion budgétaire au premier trimestre 2017 [5]
RESSOURCES	47 161 224	203 251 331	47 305 277	23,27	47 305 277
Ressources intérieures	41 928 568	134 513 599	40 280 441	29,95	40 280 441
Ressources propres	41 928 568	134 513 599	36 388 441	27,05	36 388 441
Douanes	29 761 022	75 504 167	22 816 533	30,22	22 816 533
Impôts	9 757 837	53 009 432	13 216 870	24,93	13 216 870
Trésor	2 409 709	6 000 000	355 038	5,92	355 038
Emprunts	-	-	3 892 000		3 892 000
Emprunts (Bon du Trésor)			3 892 000		3 892 000
Emprunts FMI			-		
Ressources extérieures	5 232 656	68 737 732	7 024 836	10,22	7 024 836
Appuis budgétaires		13 736 000	609 000	4,43	609 000
Appuis projets	5232656	55 001 732	6 415 836	11,66	6 415 836
Dons projets	5141887	32 380 246	6 337 638	19,57	6 337 638
Emprunts projets	90769	22 621 486	78 198	0,35	78 198
CHARGES	27 198 766	237 234 116	36 726 591	15,48	46 242 894
Dépenses primaires	21 014 000	145 523 971	26 581 394	18,27	35 190 430
Personnel	14 096 000	58 021 043	14 007 278	24,14	14 007 278
Biens et services	5 119 000	26 766 277	8 206 689	30,66	9 380 718
Frais financiers	-	3 689 000	-	-	-
Transferts et subventions	1 799 000	57 047 651	4 367 427	7,66	11 802 434
Dépenses d'investissement	6 182 766	72 348 145	10 096 934	13,96	11 004 201
Sur ressources propres	950 000	17 346 413	3 681 098	21,22	4 588 365
Sur ressources extérieures	5 232 766	55 001 732	6 415 836	11,66	6 415 836
Dépenses de rembours. de la dette	2 000	19 362 000	48 263	0,25	48 263
Solde budgétaire	19 962 458	-33 982 785	10 578 686		1 062 383

Sources: DGB/DGTPC/DGDDI/DGID/MEPCI 2017.

Les ressources mobilisées au cours du premier trimestre se sont établies à 47,3 milliards de francs CFA, correspondant à un taux de réalisation de 23,3 % des prévisions annuelles. Elles se décomposent en 40,3 milliards de ressources intérieures et 7,0 milliards de ressources extérieures.

Les ressources intérieures sont constituées de 36,4 milliards de recettes propres et de 3,9 milliards d'emprunts.

Les ressources propres mobilisées sur la période correspondent à 27,1 % des prévisions annuelles. Cependant, en termes des recettes en cash, elles représentent 22 % des prévisions annuelles, soit 23,9 milliards de FCFA. Par rapport aux prévisions du trimestre, ce montant correspond à un taux de réalisation de 93,0 %. Cette embellie s'explique principalement par la bonne performance observée au niveau de la Direction Générale des Impôts dont le taux de réalisation a atteint 102,6 % des prévisions du trimestre en cash, soit 11,6 milliards. Les performances de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects et de la Direction Générale du Trésor ont atteint respectivement 85,0 % et 23,5 % de leurs prévisions trimestrielles en cash.

S'agissant des emprunts contractés par le Trésor Public, les sources proviennent essentiellement des bons du trésor (près de 3,9 milliards).

Les ressources extérieures constituées des appuis budgétaires et des appuis/emprunts projets se sont établies respectivement à 609 millions et 6,4 milliards.

Les dépenses exécutées sur base engagement au cours de la période sous revue ont atteint 36,7 milliards et représentent 15,5 % des prévisions annuelles. Ce niveau d'exécution est en phase aux prévisions contenues dans le plan d'engagement du premier trimestre.

De tout ce qui précède, et en considérant le principe base engagement, le solde budgétaire est excédentaire de 10,6 milliards. Cette situation est imputable à certaines dépenses payées (frais financiers et remboursement de la dette) qui sont en attente d'être engagées d'une part, et d'autre part, les recettes d'ordre pour lesquelles, les dépenses y relatives ne sont pas encore prises en compte dans les données relatives aux engagements.



Cependant, le traitement des informations dans le cadre de la gestion budgétaire permet d'apporter un correctif à cette présentation.

En effet, les dépenses à charge de trésorerie telles que le remboursement de la dette et les frais financiers ont été payées mais une part importante ne sont pas encore engagées. Aussi, les contreparties des recettes d'ordre, constituées des exonérations et des compensations diverses accordées par le Gouvernement comme appuis aux projets d'investissement ; aux forces onusiennes pour la sécurisation du pays ; ainsi qu'aux Organisations Non-Gouvernementales (ONGs) humanitaires méritent d'être intégrées dans l'analyse budgétaire.

La prise en compte de l'ensemble de ces informations dans le cadre de la gestion budgétaire permet de situer le montant des dépenses globales à hauteur de 46,2 milliards, soit 15,5 % de taux de réalisation par rapport aux prévisions annuelles. Les dépenses primaires ont été exécutées pour 26,6 milliards dont près de 11,8 milliards de transferts et subventions.

En définitive, le solde de la gestion budgétaire qui tient compte des données non encore engagées s'est établi à près de 1,1 milliards à fin mars 2017.

II.1 Analyse des ressources mobilisées

A- Ressources propres mobilisées

Pour une prévision annuelle de 134,5 milliards de francs CFA, les ressources propres mobilisées durant la période représentent 30%, ce qui correspond à un taux de réalisation de 23,3 % des prévisions annuelles.

Ces ressources se décomposent en recettes cash (23,69 milliards de francs CFA) et en recettes d'ordre (12,69 milliards de francs CFA).

Le tableau ci-dessous récapitule les réalisations de régies au premier trimestre 2017.



Tableau 2 : Répartition des recettes (en milliers de francs CFA) au premier trimestre 2017 par structure de recouvrement

		DOUANES	IMPÔTS	TRESOR	Total
Réalisation au 1 ^{er} trimestre 2016	Cash	11 246 818	7 605 042	2 296 752	21 148 612
	Ordre	18 514 204	2 152 795	112 957	20 779 956
	Total	29 761 022	9 757 837	2 409 709	41 928 568
Réalisation au 1 ^{er} trimestre 2017	Cash	11 872 192	11 573 315	249 112	23 694 619
	Ordre	10 944 341	1 643 555	105 926	12 693 822
	Total	22 816 533	13 216 870	355 038	36 388 441

Sources : DGDDI, DGID et DGTCP 2017

Analyse des ressources propres par structure de recettes

Par structure de recettes, la situation de mobilisation se présente de la manière suivante :

✓ Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Au premier trimestre 2017, la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) a réalisé globalement 22,82 milliards de francs CFA sur des prévisions annuelles de 75,50 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 30 %.

A la même période de l'année 2016, le niveau de recouvrement se situait à 29,76 milliards de francs CFA, soit une régression de plus de 23,23 %, liée à une baisse drastique des recettes d'ordre.

Ces recettes se décomposent en cash (11,87 milliards de francs CFA) et en recettes d'ordre (10,94 milliards de francs CFA). La décomposition par grandes natures économiques se présente comme suit : i) Recettes fiscales (20 milliards de francs CFA) ; ii) Recettes affectées (1,04 milliard) ; et iii) autres recettes (1,18 milliards de francs).

L'analyse des recettes d'ordre laisse apparaître une nette amélioration dans la gestion des exonérations et des compensations. En effet, comparativement à la même période un an plutôt, le niveau de réalisation des recettes d'ordre est passé de 18,56 milliards en 2016 à 10,9 milliards, soit une baisse de 40,9%.

Cette situation est liée à la mise en œuvre des mesures rigoureuses suspendant les diverses retenues à la source et à une gestion rationnelle des exonérations.

Le tableau ci-dessous présente le niveau de recettes mobilisées par la DGDDI au cours du premier trimestre 2017.

Tableau n°3 : Répartition des recettes de la DGDDI au premier trimestre 2017
(en milliers de francs CFA)

	Réalisation au premier trimestre 2016	Prévision 2017	Réalisation au 1er semestre 2017			Taux de réalisation au premier trimestre 2017
	[1]	[2]	Cash [3]	Ordre [4]	Total [5]	[5]/[2]
Recettes fiscales	25 896 104	67 009 263	10 272 714	9 728 283	20 000 997	29,85
Droits de sortie	249 144	2 305 103	479 105	0	479 105	20,78
Amendes et pénalités	90 069	647 905	118 877	0	118 877	18,35
Recettes affectées	1 168 028	3 221 829	657 410	378 504	1 035 914	32,15
Autres recettes	2 357 677	2 320 067	344 086	837 554	1 181 640	50,93
Total général	29 761 022	75 504 167	11 872 192	10 944 341	22 816 533	30,22

Sources : DGDDI, LF 2017

La baisse de près de 41 % observée dans les performances des recettes douanières s'explique entre autres par les retenues à la source opérées dans le cadre de la fiscalité pétrolière, l'accroissement de la fraude non maîtrisée en raison de sous-utilisation du système SYDONIA. A cet effet, des mesures correctives sont envisagées pour contenir le comportement régressif dans le recouvrement des recettes observé au cours du premier trimestre 2017. Entre autres mesures, on peut citer :

- Le renforcement du contrôle des exonérations pour veiller à ce que la nature et la qualité des biens exonérés soient conformes aux décisions d'exonération ;
- L'amélioration du contrôle de conformité à la réglementation, notamment grâce à un échange d'informations systématique entre les administrations fiscale et douanière ;
- La signature de contrat de performance avec les inspecteurs de douane pour qu'ils soient responsables des contrôles douaniers.

L'application immédiate de l'ensemble de ces mesures permettra de rattraper le manque à gagner observé sur les trois premiers mois de l'année.

✓ Direction Générale des Impôts et des Domaines

Sur une prévision annuelle de 53 milliards de francs CFA, la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) a recouvré au premier trimestre 2017, un montant de 13,2 milliards de francs CFA, correspondant à un taux de réalisation de 24,9 %.

Ces recettes sont principalement constituées de : i) recettes fiscales (11,2 milliards) ; ii) recettes non fiscales (1,8 milliard) ; iii) recettes sur exercices antérieurs (118,5 millions) ; et iv) produits divers (93,8 millions).

Tableau n° 4: Répartition des recettes réalisées par la Direction Générale des Impôts et des Domaines par grande masse de recettes (en milliers de francs CFA)

	Réalisation au 1er trimestre 2016	Prévision 2017	Réalisation au 1 er trimestre 2017			Taux de réalisation au 1er trimestre 2017
			Cash	Ordre	Total	
Recettes fiscales	8 968 256	46 187 998	10 018 486	1 154 690	11 173 176	24,19
Recettes non	638 163	6 071 385	1 342 530	488 865	1 831 395	30,16
Recettes sur e	99 453	228 338	118 529	0	118 529	51,91
Produits divers	51 961	521 338	93 770	0	93 770	17,99
Total	9 757 833	53 009 059	11 573 315	1 643 555	13 216 870	24,93

Source : DGID

Ces bons résultats enregistrés par la Direction Générale des Impôts et des Domaines, au cours du premier trimestre 2017, s'expliquent par la mise en œuvre rigoureuse des dispositions fiscales de la loi de finances 2017 ainsi que des mesures contenues dans le plan d'actions telles que :

- La suspension de la pratique de compensation de crédits TVA non reversés contre d'autres taxes entre les importateurs et l'Etat ;
- La simplification du régime fiscal, la rationalisation de la parafiscalité et la réforme des régimes fiscaux sectoriels.

✓ **Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique**

Constituées essentiellement des recettes de services recouvrées pour le compte du Trésor par les départements ministériels générateurs de menues recettes, le niveau de mobilisation au cours du premier trimestre 2017 a atteint 0,35 milliard de francs CFA, sur une prévision annuelle de 6 milliards de francs, soit un taux de réalisation de 6 %.

En comparaison avec le niveau de recettes mobilisées à la même période en 2016, on note une régression de plus 86 %, soit 2,77 milliards de francs. Cette diminution est liée à l'absence d'une recette exceptionnelle de la BEAC (dividende) au cours de la période sous revue.

A fin mars 2017, le Trésor Public a mobilisé à travers l'émission des titres publics à souscription libre (Bon de trésor) 3,89 milliards de francs CFA au titre des emprunts.

B- Les ressources extérieures

Les ressources extérieures obtenues au cours de la période sous revues se chiffrent à 7,0 milliards, sur une prévision annuelle de 68,7 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 10 %. Elles se décomposent en appuis budgétaires (0,6 milliard de la République du Timor Leste) et en appuis projets (6,4 milliards).

Les principaux bailleurs ayant contribué dans le cadre des appuis projets sont : Union Européenne (3,8 milliards) ; Banque Mondiale (0,8 milliard) ; Arabie Saoudite (1,6 milliard) et FIDA (0,2 milliard).

II.2 Exécution des dépenses

L'exécution des dépenses au premier trimestre 2017 est encadrée par les nouveaux instruments de gestion et de suivi des dépenses publiques, notamment les Plans Prévisionnels de Passation des Marchés, le Plan d'engagement des dépenses publiques, le Plan de Trésorerie, et la nomenclature des pièces justificatives des dépenses.

L'exécution des dépenses, au cours de la période sous revue par titre budgétaire est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau n° 5 : Situation de l'exécution des dépenses par titre à fin mars 2017
(en milliers de francs CFA)

Nature des dépenses	Cumul des dépenses engagées au 1er trimestre 2016	Prévision 2017	Cumul des engagements au 1er trimestre 2017	Cumul des ordonnancements au 1er trimestre 2017	Taux d'engagement
Personnel	14 096 000	58 021 043	14 007 278	14 007 278	24,14
Fonctionnement	5 119 000	26 766 277	8 206 689	2 227 315	30,66
Frais financier		3 689 000			0,00
Transfert et sub	1 799 000	57 047 651	4 367 427	3 754 903	7,66
Investissement	950 000	72 348 145	3 681 098	2 085 268	5,09
Remb de la Dette	2 000	19 362 000	48 263	-	0,25
Total	21 966 000	237 234 116	30 310 755	22 074 764	12,78

Source : DGB (DSP et Ges'co)

II.2.1 Analyse des dépenses par titre budgétaire (base engagement)

Au premier trimestre 2017, l'exécution du budget de l'Etat a affiché un volume de dépenses engagées de 30,3 milliards de francs CFA sur une dotation de 237,2 milliards, ce qui correspond à un taux d'exécution de 12,8 %. Par rapport à la même période de 2016, une hausse de 38 % est observée. Cette situation s'explique essentiellement à la volonté de certains fournisseurs à coopérer avec l'Etat, suite à l'apurement progressif de leurs créances et du paiement spontané de leurs titres par le Trésor Public.

✓ Les dépenses de personnel

Au 31 mars 2017, le montant des engagements des dépenses de personnel s'élève à 14,10 milliards de francs CFA sur une dotation de 58 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 24,1 % contre 28 % à la même période en 2016.

L'évolution des crédits mensuels des dépenses de personnel est restée stationnaire entre 2016 et 2017. Cette situation s'explique par l'effort entrepris par le Gouvernement pour la maîtrise de la masse salariale à travers certaines actions telles que : le rapatriement progressif des diplomates en fin de mission, le retrait automatique du fichier de la solde des fonctionnaires admis à faire valoir leurs droits à la retraite ; les opérations de contrôles physiques des fonctionnaires civils qui seront étendues bientôt aux forces de défense et de sécurité.

✓ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été engagées à hauteur de 8,20 milliards de francs CFA, sur une dotation de 26,77 milliards de francs CFA, soit une hausse de 60,8 % par rapport la même période en 2016.

Les principales dépenses sont orientées vers : les secteurs de sécurité ; les administrations de souveraineté et dans une certaines mesures pour les missions effectuées à l'extérieur du pays.

✓ Les dépenses de transferts et subventions

Près de 4,4 milliards de francs ont été engagés pour cette catégorie de dépenses, correspondant à un taux d'exécution de 7,66% des prévisions annuelles. En 2016 à la même période, ce taux était de 5,6 %.



Comparativement à l'exécution de 2016 à la même période, il ressort une augmentation de 2,57 milliards de francs CFA, expliquée par le paiement régulier des pensions, des bourses, divers soutiens sectoriels et la prise en charge des évacuations sanitaires.

✓ **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses en capital engagées sur ressources propres au premier trimestre 2017 se chiffrent à 3,68 milliards de francs CFA sur une dotation de 17,3 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 21,4 %, contre 7,1 % en 2016. Les investissements observés au cours du premier trimestre 2017 concernent l'acquisition des véhicules pour le parc automobile, les travaux de réhabilitation des routes ainsi que de certains bâtiments administratifs.

✓ **Les dépenses de remboursement de la dette**

Les dépenses de remboursement de la dette sont des dépenses de trésorerie et la Direction Générale du Budget procède à la régularisation après paiement. Au titre des paiements réels effectués par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), le montant s'élève à 8,55 milliards de francs CFA contre 11 milliards de francs CFA en 2016 à la même période.

Il y a lieu cependant de préciser que les paiements réels effectués au titre du service de la dette ont été fait conformément aux échéanciers de remboursement. Toutefois, ils feront l'objet de régularisation dans le système de gestion informatisé de la dépense par la Direction Générale du Budget après réception des documents y relatifs.

II.2.2 Analyse des dépenses exécution en procédure exceptionnelle

Les dépenses exécutées suivant la procédure exceptionnelle (ordre de paiement) au niveau de la Direction du Budget atteint de 4,81 milliards en retrait de 30,7 % par rapport à la situation observée au premier trimestre 2016. Toutefois, il faut relever que le montant des dépenses exécutées suivant cette procédure au cours du premier trimestre 2017 représente 29,4 % du montant total des dépenses engagées hors dépenses de personnel. Ce taux est au-delà de la limite de 5% du critère contenu dans le mémorandum de politique économique financière du Gouvernement.



Le tableau suivant présente l'état des dépenses exécutées en procédure exceptionnelle.

Tableau n° 6 : Situation des dépenses exécutées en procédure exceptionnelle (en milliers de francs CFA)

	Cumul des OP émis au 1er trimestre 2016	Cumul des OP émis au 1er trimestre 2017
Personnel		
Fonctionnement	5 164 000	4 394 887
Frais financier		
Intervention	1 283 000	419 971
Investissement	501 000	
Remboursement de la dette		
Total	6 948 000	4 814 858

Source : DGB, GES'CO 2017.

L'exécution des dépenses en procédure exceptionnelle au cours du premier trimestre 2017 a porté exclusivement sur les dépenses des biens et services et les dépenses d'intervention.

En ce qui concerne les biens et services, ces dépenses ont servi à assurer la prise en charge des indemnités des missions tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, la dotation en carburant de l'administration, les frais de manifestations, les frais de séminaires et divers ateliers de formations.

S'agissant des interventions, la majeure partie des titres émis a servi de couvrir les dépenses liées aux évacuations sanitaires.

II.2.3 Les dépenses admises en paiement (base caisse)

Les dépenses payées (hors investissements sur ressources extérieures) sur la période de janvier à mars 2017 s'élèvent globalement à 37,6 milliards de francs CFA, sur une prévision de 49,3 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 76,3 %. Elles sont réparties proportionnellement par ordre d'importance ci-après : personnel (34,4 %), dette (22,9 %), biens et services (13,9 %), arriérés (13,0 %), transferts et subventions (12,3 %), et investissements (3,5 %).

Le tableau ci-dessous présente la situation des paiements à fin mars 2017.



Tableau n° 7 : Situation des dépenses payées (en milliers de F. CFA) au premier trimestre 2017 par titre de dépense

	Cumul prévision 2017	Dépenses payées au 1er trimestre 2017	Taux d'exécution	Proportion
salaires	12 300 000	12 951 000	105,3	34,4%
Biens et services	6 277 000	5 213 000	83,0	13,9%
Frais financiers	3 428 861	-	-	0,0%
Transfert et sub.	5 882 000	4 635 000	78,8	12,3%
Dépenses en capital	2 200 000	1 317 000	59,9	3,5%
Dettes	7 428 861	8 592 000	115,7	22,9%
Paiement d'arriérés	7 115 000	4 886 000	68,7	13,0%
Total	44 631 723	37 594 000	84,2	100,0%

Sources : DGTCP, DGB

II.2.4 Restes à payer

Pour le premier trimestre 2017, les ordonnances de paiement et les ordres de paiement n'ont pas été totalement payées par la DGTCP en raison de la tension de trésorerie. Un volume de restes à payer de 2,2 milliards de francs CFA dont 1,4 milliard de francs CFA pour les dépenses des biens et services et 0,8 milliards de francs CFA pour les dépenses d'investissement est resté en instance de paiement.

Quant aux dépenses à régulariser celles-ci concernent le remboursement de la dette (8,6 milliards) qui sont des dépenses payées à charge de trésorerie et le payement des arriérés (4,9 milliards). Les dépenses de remboursement de la dette feront l'objet d'une régularisation par la DGB après la transmission des pièces y relatives par la DGTCP.

Le tableau suivant établie la corrélation entre les dépenses ordonnancées par la DGB et le niveau de paiement effectué par la DGTCP.

Tableau n° 8 : Mise en cohérence des dépenses ordonnancées et payées
(en milliers de francs CFA)

Nature des dépenses	Cumul Ord + Op au 1er trimestre 2017 [1]	Cumul des dépenses payées au 1er trimestre 2017 [2]	Reste à payer ou à régulariser à fin 2017 [3] = [1]-[2]
Personnel	14 007 278	12 951 000	1 056 278
Fonctionnement	6 622 202	5 213 000	1 409 202
Frais financier	-	-	-
Intervention	4 174 874	4 635 000	- 460 126
Investissement	2 085 268	1 317 000	768 268
Remboursement de la dette		8 592 000	- 8 592 000
Paie ment des arriérés		4 886 000	- 4 886 000
Total	26 889 622	37 594 000	- 10 704 378

Sources : DGB, DGTCP. 2017

III – SUIVI DES CRITERES DE PERFORMANCE

Sont examinés dans cette rubrique, les indicateurs de suivi de la gestion budgétaire en termes de mise en œuvre du plan d'engagement et des dépenses engagées en faveur des secteurs sociaux.

✓ *Au titre de la mise en œuvre du plan d'engagement*

Les planchers des critères quantitatifs de performances relatifs à la gestion des dépenses publiques ont été exécutés en dépassement. En effet, pour une cible de 27,62 milliards de francs CFA retenue pour le premier trimestre, le montant des dépenses engagées s'élève à 30,62 milliards de francs CFA à fin mars 2017, soit un taux de réalisation globale de 109 %. Pour être en adéquation avec ces planchers, des régulations ont été opérées pour corriger ce niveau de dépassement à la phase d'ordonnancement.

Le tableau ci-contre présente la situation de mise en œuvre du plan d'engagement au premier trimestre 2017.

Tableau n° 9 : Exécution du plan d'engagement au premier trimestre 2017 (en milliers de francs CFA)

Titre budgétaire	Plafond d'engagement au 1 ^{er} trimestre 2017 [1]	Niveau d'exécution du plan d'engagement au 1 ^{er} trimestre 2017 [2]	Ecart entre plan d'engagement et le niveau réel d'exécution [3] = [1] - [2]	Niveau d'ordonnancement
Personnel	12 300 000	14 007 278	- 1 707 278	14 007 278
Fonctionnement	5 835 279	8 206 689	- 2 371 410	2 227 315
Intervention	6 286 762	4 367 427	1 919 335	3 754 903
Investissement	3 199 954	3 681 098	- 481 144	2 085 268
Total	27 621 995	30 262 492	- 2 640 497	22 074 764

Source : DGB, Ges'co 2017.

✓ **Au titre de suivi des dépenses sociales**

Les dépenses sociales sont celles engagées en faveur des secteurs de l'Education, la Santé, les Affaires Sociales, de l'Eau et Assainissement, le Monde Rural et de la Micro-finance. Le suivi des dépenses orientées vers ces secteurs se fait à travers l'état d'exécution du budget (hors salaire) des départements dont relèvent les dits secteurs, notamment les ministères de : l'Education Nationale, la Santé, Affaires Sociales, Mines et Energie, l'Agriculture et l'Entrepreneuriat.

Pour le premier trimestre 2017, le plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté prévu dans le Mémoire de Politique Economique et Financière du Gouvernement est de 1,5 milliard francs CFA hors dépense de personnel. Le niveau d'exécution de ces dépenses à la phase d'ordonnancement est de 1,5 milliard et celles par la procédure exceptionnelle a atteint 1,8 milliard, d'où un cumul de 3,3 milliards. Ce niveau de réalisation qui dépasse largement la prévision du premier trimestre prouve à suffisance la ferme détermination du Gouvernement à accorder une attention toute particulière vers les secteurs sociaux.

Le tableau qui suit présente le niveau des dépenses exécutées au profit des secteurs sociaux.

Tableau n° 10 : Exécution des dépenses au profit des secteurs sociaux (hors salaires) au premier trimestre 2017 (en milliers de francs CFA).

	Dotation 2017 [1]	Total dépenses engagées au 1er trimestre 2017 [2]	Taux d'engage- ment (en %) [3]	Dépenses ordonnan- cées [4]	Total des Ordres de Paiement au 1er trimestre 2017 [5]	Total Ordonnance- ment + OP [6]=[4]+[5]
Education	9 933 099	1 926 532	19,40	924 053	544 744	1 468 797
Titre II: Fonctionnement	4 051 284	862 325	21,29	274 655	544 744	819 399
Titre IV: Intervention	2 916 600	69 208	2,37	152 899	-	152 899
Titre V: Investissement	2 965 215	994 999	33,56	496 499	-	496 499
Santé	18 485 873	1 437 495	7,78	250 189	1 166 563	1 416 752
Titre II: Fonctionnement	5 809 824	1 399 995	24,10	212 689	1 166 563	1 379 252
Titre IV: Intervention	210 000	37 500	17,86	37 500	-	37 500
Titre V: Investissement	12 466 049	-	0,00	-	-	-
Affaires Sociales	2 062 168	204 187	9,90	130 990	72 223	203 213
Titre II: Fonctionnement	165 561	17 306	10,45	7 306	72 223	79 529
Titre IV: Intervention	761 810	162 223	21,29	102 000	-	102 000
Titre V: Investissement	1 134 797	24 658	2,17	21 684	-	21 684
Développement Rural	4 374 790	261 749	5,98	171 766	50 000	221 766
Titre II: Fonctionnement	275 725	48 224	17,49	28 262	50 000	78 262
Titre IV: Intervention	895 000	168 539	18,83	108 504	-	108 504
Titre V: Investissement	3 204 065	44 986	1,40	35 000	-	35 000
Energie	9 657 880	313	0,00	313	-	313
Titre II: Fonctionnement	49 700	313	0,63	313	-	313
Titre IV: Intervention	75 000	-	0,00	0	-	-
Titre V: Investissement	9 533 180	-	0,00	0	-	-
Entreprenariat	227 288	1 000	0,44	313	-	313
Titre II: Fonctionnement	14 000	1 000	7,14	313	-	313
Titre V: Investissement	213 288	-	0,00	-	-	-
TOTAL GENERAL	44 741 098	3 831 276	8,56	1 477 624	1 833 530	3 311 154
Total Fonctionnement	10 366 094	2 329 163	22,47	523 538	1 833 530	2 357 068
Total Intervention	4 858 410	437 470	9,00	400 903	-	400 903
Total Investissement	29 516 594	1 064 643	3,61	553 183	-	553 183

Source : DGB, Ges'co 2017

IV – CONCLUSION

Au 31 mars 2017, l'exécution du budget de l'Etat présente un niveau relativement faible tant en recettes qu'en dépenses, ce qui a permis de dégager un solde global brut 10,58 milliards de francs CFA, quand bien même que ce solde est en deçà de celui de la même période en 2016. Cependant, en considérant la gestion budgétaire qui intègre les dépenses fiscales, le solde est à 1 milliard.

Au niveau des principaux indicateurs de performance, il est constaté que certains sont réalisés en dépassement, d'autres par contre nécessite la prise des mesures vigoureuses pour assurer leur atteinte à la fin de la gestion 2017.

Du côté des dépenses, le taux d'exécution base engagement bien qu'il soit supérieur au plafond d'engagement du trimestre, on note néanmoins que



certaines départements ministériels et Institutions de la République tardent à faire acheminer leurs dossiers de besoins.

La plupart des dépenses exécutées concernent les frais d'évacuations sanitaires, les frais de missions accompagnés des accessoires alors qu'il est important d'engager des dépenses pour le fonctionnement des services administratifs.

Pour le reste de l'année, les Ministères et les Institutions doivent s'organiser pour encadrer leurs structures afin qu'ils puissent assurer une exécution budgétaire conforme aux programmations faites dans les plans de passation des marchés publics et les plans d'engagement. Il est aussi important de veiller à contenir les caisses d'avance dans le strict minimum de 5% des dépenses hors salaires et remboursement de la dette.



02 MAI 2017

Alexis GUENENGAFO
Directeur Général du Budget